DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

Commune de SAINTE SIGOLENE

****

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/219

Réglementant le stationnement Place Jean Salque

Le Maire de la Commune de SAINTE-SIGOLENE,
VU le Code Général des collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1 ;
VU le Code de la voirie routière ;
VU LE Code de la Route ;
Considérant la commémoration de la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918 ;
Considérant que l'organisation de cette commémoration peut présenter des risques à l'égard des participants et du public ;
Considérant qu'il convient de restreindre le stationnement sur la Place Jean Salque.

ARRETE:

Article 1:
Le stationnement sera interdit Place Jean Salque le dimanche 15 novembre 2026 de 8 heures à 14 heures.

Article 2 : Signalisation
La signalisation sera mise en place par les Services Techniques Communaux.

Article 3 : Voies et délais de recours
Conformément aux dispositions prévues par l'article R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet "www.telerecours.fr". Le présent arrêté peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut alors être engagé dans un délai de 2 mois à compter, soit de la décision explicite de rejet du recours gracieux, soit de la décision implicite de rejet.

Article 4 : Exécution
Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Responsable Technique, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINTE-SIGOLENE, le 03 novembre 2026

Didier ROUCHOUSE,
Maire,

MAIRIE DE SAINTE SIGOLENE
Haute-Loire